



## Sortir de la banque de France

Par **NicoleS**, le **30/01/2022** à **11:59**

Bonjour,

J'ai saisi la banque de France pour une situation de surendettement. Actuellement, aucun plan de financement m'a encore été proposé.

Je viens tout juste de signer une promesse de vente de ma maison (dont le crédit fait parti du surendettement). Je signe le compromis dans quelques jours.

Puis je sortir de la procédure de surendettement, avant de signer l'acte définitif ? Si oui, comment procéder ?

Merci de vos réponses

Dans l'attente

Cordialement

Nicole

Par **youris**, le **30/01/2022** à **13:23**

bonjour,

vous pouvez demander à la commission de surendettement le retrait de votre dossier.

mais si vous vendez votre bien, le prix de vente devra servir prioritairement à rembourser vos créanciers.

attention à l'action paulienne de votre créancier.

article 1341-2 du code civil:

*Le créancier peut aussi agir en son nom personnel pour faire déclarer inopposables à son égard les actes faits par son débiteur en fraude de ses droits, à charge d'établir, s'il s'agit d'un acte à titre onéreux, que le tiers cocontractant avait connaissance de la fraude.*

salutations